

critères de segmentation RC voiture - camionnette

Nos critères de segmentation sont le résultat d'études statistiques. Ces études démontrent que le nombre et/ou la gravité des sinistres a un lien direct avec des caractéristiques tenant à la personne et/ou au bien assuré. Ces caractéristiques permettent de définir un niveau de risque représenté par la personne et/ou le bien à assurer. En fonction du niveau de risque en termes de fréquence ou de coût des sinistres, AXA accepte ou non le risque et établit le tarif adéquat.

Règles d'acceptation RC voiture & camionnette

Les critères suivants sont pris en considération pour l'acceptation de la garantie Responsabilité Civile Auto :

- **L'âge du conducteur principal (CP) - la date de naissance** : les statistiques indiquent que les jeunes conducteurs provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves ; elles indiquent que des conducteurs les plus âgés peuvent connaître cela aussi, mais dans une moindre mesure, et cela suite à une diminution de leur habileté au volant.
- **L'âge du permis du CP - la date du permis** : les statistiques indiquent que plus le permis est récent, plus le conducteur court le risque de provoquer un accident.
- **Le pays d'immatriculation du véhicule** : nous couvrons exclusivement les véhicules immatriculés en Belgique conformément à notre agrément pour l'activité d'assurance RC auto.
- **Le nombre de sinistres pendant les 5 dernières années** : les statistiques montrent que moins le conducteur a eu d'accident pendant les 5 dernières années, moins de nouveaux accidents sont observés par la suite.
- **Le nombre d'années sans sinistre** : de même, les statistiques montrent que les conducteurs n'ayant plus causé d'accident depuis longtemps causent ensuite moins d'accidents, et que ceux qui ont récemment provoqué un accident causent ensuite plus souvent des accidents.
- **La puissance - kW** : les statistiques établissent que plus un véhicule est puissant, plus la fréquence et la gravité des accidents sont élevées.
- **L'usage (privé/professionnel)** : le nombre d'accidents observés pour un usage professionnel est supérieur au nombre d'accidents observés en usage privé, dès lors certains usages professionnels ne sont pas acceptés.
- **Les antécédents négatifs** : si un candidat preneur d'assurance, ou conducteur, a été impliqué dans une ou plusieurs hypothèses ci-après, nous avons observé que la fréquence des dommages et leur coût sont plus élevés, ce qui peut expliquer un refus d'assurance : par exemple en cas d'accident sous influence, dommage intentionnel, retrait de permis de conduire, fraude ou dissimulation d'information, non-paiement de prime, ...

Garantie

- **La Protection Juridique** : la souscription d'une de nos garanties Protection Juridique est subordonnée à la souscription de la garantie Responsabilité Civile, la prime est forfaitaire; une garantie Protection Juridique séparée peut être demandée via notre marque L.A.R.

Règles de tarification RC voiture & camionnette

Les critères suivants sont pris en considération pour le calcul de la prime d'assurance Responsabilité Civile Auto. Notre objectif est de prévoir une prime qui tient compte du risque présenté et des dommages que nous serons amenés à indemniser. Les éléments ci-dessous contribuent à ce calcul :

- **L'âge du conducteur principal (CP) - la date de naissance** : les statistiques indiquent que les jeunes provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves; une augmentation de fréquence d'accident touche aussi les conducteurs les plus âgés.
- **L'âge du permis du CP - la date du permis** : les statistiques indiquent que plus le permis est récent, plus le conducteur court le risque de provoquer un accident.
- **Le domicile du CP** : les statistiques montrent que les résidents de certaines zones géographiques ont plus ou moins d'accidents que d'autres.
- **La profession du CP** : les statistiques d'accident sont sensiblement différentes en fonction de la profession exercée par le conducteur principal.
- **Le nombre de sinistres pendant les 5 dernières années** : les statistiques montrent que moins le conducteur a eu d'accident pendant les 5 dernières années, moins de nouveaux accidents sont observés par la suite.
- **Le nombre d'années sans sinistre** : de même, les statistiques montrent que les conducteurs n'ayant plus causé d'accident depuis longtemps causent ensuite moins d'accidents, et que ceux qui ont récemment provoqué un accident causent ensuite plus souvent des accidents.
- **La durée de l'attestation « passé sinistres »** : le conducteur qui dispose d'une attestation officielle d'au moins 5 ans nous permet de mieux évaluer le risque qu'il provoque un accident dans le futur, que le conducteur qui dispose d'une attestation de moindre durée.
- **La puissance - kW** : les statistiques établissent que plus un véhicule est puissant, plus la fréquence et la gravité des accidents sont élevées.
- **Le nombre de places passagers hors conducteur** : plus le nombre de passagers est élevé, plus le dommage peut être important en cas d'accident.
- **L'usage (privé/professionnel)** : le nombre d'accidents observés pour un usage professionnel est supérieur aux nombre d'accidents observés en usage privé.
- **L'usage professionnel (déplacements fréquents oui/non)** : de même, les statistiques montrent que les conducteurs professionnels n'effectuant pas de déplacements fréquents présentent moins de risque de causer un accident que ceux qui se déplacent souvent.
- **Le nombre de kilomètres parcourus** : en usage privé, les statistiques montrent que les conducteurs qui parcourent moins de kilomètres par an courent moins de risque de causer un accident.
- **La présence d'un jeune conducteur occasionnel oui/non** : les statistiques indiquent que la présence d'un jeune conducteur occasionnel au volant du véhicule d'un parent ou d'un autre adulte augmente le nombre et la gravité des accidents observés pour ce véhicule.
- **La manière de conduire**, exprimée dans un « score de conduite » : on observe qu'une conduite souple et une attitude préventive réduisent le risque d'accident et donc la prime nécessaire pour couvrir ce risque, et qu'une formule d'assurance liée à la manière de conduire engendre les mêmes effets de réduction ; ce score calculé par nous est réservé au jeune conducteur qui a opté pour notre formule AXA driveXperience.

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social: Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles (Belgique) - Internet: www.axa.be - Tél.: 02 678 61 11 - Fax: 02 678 93 40 - N° BCE:TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles